



AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2) et de la résolution CA20 14 0204 du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2020, la demande d'usage conditionnel à l'adresse suivante : **3601-3611, rue Jarry Est** sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 21 jours, soit du **6 au 27 juillet 2020** à 16 h 30.

Objet de la demande d'usage conditionnel

Cette demande d'usage conditionnel est relative à l'exercice d'activités de bureaux dans un secteur industriel (Règlement sur les usages conditionnels RCA18-14001).

La demande est à l'effet d'autoriser que l'usage « bureaux » soit exercé dans une suite située au 2^e étage de l'édifice situé au 3601-3611, rue Jarry Est, et ce malgré les usages autorisés dans la zone par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), c'est-à-dire des usages des catégories industrielle et de commerce lourd.

Consultation écrite

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante :

- a) à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
- nom et prénom
 - adresse résidentielle
 - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

Prière d'inclure dans l'objet du courriel les termes suivants : « Usage conditionnel – 3601-3611, rue Jarry Est ».

- b) Par la poste à l'adresse suivante :
- Service du greffe
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

Documentation

- l'ensemble de la documentation relative à la demande d'usage conditionnel est disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension> à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- Le rapport de la consultation écrite sera joint au dossier décisionnel visant l'autorisation de la demande d'usage conditionnel (date à déterminer).

Fait à Montréal, le 3 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet de l'arrondissement](#)